

SEANCE DU 13-03-2015

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le treize mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bellecombe en Bauges, régulièrement convoqué le sept mars deux mil quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc BERTHALAY, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : BERTHALAY Jean-Luc, BOGEY Catherine, DELHOMMEAU Eric, DUSSOLLIER François, CAUSSE Cyrille, BLANC Stéphane, LEJEAU Bruno, LEVEQUE Véronique, NIVEAUX Evelyne, NICOUD Michel, COMMUNAL Nicolas, SION Christian, PETIT-ROULET Lauriane, PRICAZ Raymond et VADEZ Anne-Sophie.

Mme LEVEQUE Véronique a été nommée secrétaire de séance.

1. Finances :

a. Approbation des comptes administratifs 2014 (budget principal et budget du CCAS)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LEVEQUE Véronique délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Jean-Luc BERTHALAY, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; 1° - lui donne acte de la présentation des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

DEPENSES

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Opération de l'exercice	507 745.37 €	240 875.24 €	748 620.61 €
Totaux	507 745.37 €	240 875.24 €	748 620.61 €
Résultat définitif			

RECETTES

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Opération de l'exercice	720 151.39 €	343 289.42 €	1 063 440.81 €
Totaux	720 151.39 €	343 289.42 €	1 063 440.81 €
Résultat définitif	212 406.02 €	102 414.18 €	314 820.20 €

RESULTAT : excédant de 314 820.20 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS
DEPENSES

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats reporté			
Opération de l'exercice	0 €		0 €
Totaux	0 €		0 €
Résultat définitif			

RECETTES

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats reporté	258.71 €		258.71 €
Opération de l'exercice	0 €		0 €
Totaux	258.71 €		258.71 €
Résultat définitif	258.71 €		258.71 €

RESULTAT : excédent de 258.71 €

2° - constate, aussi bien que la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestions relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitations de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

b. Approbation des comptes de gestion 2014 (budget principal et budget du CCAS)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 comprises celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que ces comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

c. Affectations des résultats :

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		117 331,85	306 615,89		306 615,89	117 331,85
Opérations de l'exercice		212 406,02		102 414,18	-	314 820,20
Totaux	-	329 737,87	306 615,89	102 414,18	306 615,89	432 152,05
Résultat de clôture		329 737,87	204 201,71			125 536,16

Besoin de financement
Excédent de financement

204 201,71

Restes à réaliser

111 336,58 186 271,30

Besoin de financement
Excédent de financement
des restes à réaliser

74 934,72

Besoin total de financement
Excédent total de financement

129 266,99

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

129 266,99

au compte 1068 Investissement

200 470,88

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

d. Vote des taux des taxes directes locales :

M. le Maire informe que la recette prévisionnelle pour ces taxes a été inscrite au budget primitif 2015 pour la somme de 148 250 €.

M. le Maire donne connaissance des taux de 2014 et des bases de 2014 et 2015, ainsi que les taux 2014 des communes du canton des Bauges. Il informe le conseil municipal que les taux des taxes n'ont pas été augmentés par la municipalité en 2011-2012-2013 et 2014.

Taxe d'habitation 10.20

Taxe foncière (bâti) 9.54

Taxe foncière (non bâti) 61.70

CFE (cotisation foncière des entreprises) 18.15

Produit total des quatre taxes pour 2015 : 148 257 €

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année, le produit des taxes étant plus élevé que la somme inscrite à ce jour au budget primitif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2015.

e. Attribution de subventions aux associations pour l'année 2015

M. le Maire présente la liste des subventions que la commission finances propose d'allouer pour 2015.

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission finances et décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2015 :

- APE de Bellecombe : 3800 € (alloué chaque année pour couvrir les frais pour les séances piscine)
- PEP (Pupilles de l'enseignement public) : 60 €
- Bauges solidarité : 670 €
- Festival Musique et Nature : 1 000 €
- Bauges ski Nordique : 2 000 €
- Handisport : 500 €

f. Approbation des budgets primitifs 2015 (budget principal et budget du CCAS)

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2015 qui se décomposent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	INVESTISSEMENT	DEPENSES
Charges à caractère général	244 510.00 €		
Charges de personnel	215 350.00 €	Immobilisations incorporelles	5 340.00 €
Atténuation de produit	2 500.00 €		
Autres charges gest. courante	50 630.00 €	Opération d'équipement	581 256.58 €
Charges financières et exception.	11 800. 00 €	Emprunts et dettes	30 200.00 €
Charges exceptionnelles		Opération patrimoniales	11 750.00 €
Dépenses imprévues	1 100.88 €	Dépenses imprévues	
Virement section d'investis.	295 000.00 €	Résultat reporté	204 201.71 €
TOTAL	820 890.88 €	TOTAL	832 748.29 €
FONCTIONNEMENT	RECETTES	INVESTISSEMENT	RECETTES
Atténuation de charges		Résultat reporté	
Produits services domaine	201 500.00 €	Dotations, fonds divers	25 540.00 €
Impôts et taxes	235 850.00 €	Subvention d'investis.	370 191.30 €
Dotations et participations	150 400.00 €	Emprunts et dettes	1 000.00 €
Autres produits gest. Courante	32 600.00 €	Virement section fonct.	295 000.00 €
Opération transfert entre section	70.00 €	Opération patrimoniales	11 750.00 €
Résultat reporté	200 470.88 €	Affectation	129 266.99 €
TOTAL	820 890.88 €	TOTAL	832 748.29 €

BUDGET DU CCAS

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	INVESTISSEMENT	DEPENSES
Charges à caractère général	258.71 €		
TOTAL	258.71 €		
FONCTIONNEMENT	RECETTES	INVESTISSEMENT	RECETTES
Résultat reporté	258.71 €		
TOTAL	258.71 €		

2. Délibérations :

a. Fixer les montants des locations de terrains

M. le Maire rappelle que la Commune de Bellecombe en Bauges a hérité de terrains agricoles suite à la succession de M. CHAULAND Roger.

M. CHAULAND Roger avait des baux verbaux sur ces terrains avec différents exploitants.

La Commune a donc reconduit les baux verbaux existants au même tarif avec chacun des exploitants, comme suit :

- Mme MARIN Myriam 230 € par an
- M. PETIT-ROULET René 400 € par an
- M. DUSSOLLIER Louis et DUSSOLLIER Sophie 45 € par an
- GAEC des Libellules 55 € par an

Il est nécessaire de fixer ces tarifs par une délibération du conseil municipal, et de signer un bail ou une convention pluriannuelle avec chacun des exploitants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe le montant des locations comme suit :
 - o Mme MARIN Myriam 230 € par an
 - o M. PETIT-ROULET René 400 € par an
 - o M. DUSSOLLIER Louis et DUSSOLLIER Sophie 45 € par an
 - o GAEC des Libellules 55 € par an
- Décide d'établir des conventions pluriannuelles avec chacun des exploitants.

b. Fixer le tarif de location de la salle des fêtes

M. le Maire rappelle les tarifs actuels de location de la salle polyvalente.

Il propose :

- que la salle polyvalente soit gratuite pour les associations de la commune de Bellecombe en bauges,
- de fixer un tarif unique pour la location de la salle à 110 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de M. le Maire
- décide que la salle polyvalente est gratuite pour les associations de la commune de Bellecombe en Bauges,
- fixe un tarif unique pour la location de la salle polyvalente à 110 € pour les autres associations et les demandes privées.

c. Déduction des frais de branchement télécom de Melle NICOUD (locataire e d'un appartement à l'ancien presbytère)

M. Le Maire informe le conseil municipal que Melle NICOUD a régler des frais de branchement télécom lors de son installation dans l'appartement qu'elle loue à la commune dans l'ancienne cure d'un montant de 69 € et que ces frais incombent au propriétaire. Il propose donc que cette somme soit déduite de son loyer.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

Décide de rembourser la somme de 69 € à Melle NICOUD Audrey en déduisant cette somme de son loyer.

3. Point sur l'urbanisme.

Présentation de 2 demandes de déclaration préalables de travaux, pas de présentation de permis de construire.

4. Question diverses :

a. Demande de subvention pour la restauration du four du Chef-Lieu de Bellecombe en Bauges :

M. le Maire rappelle que la restauration du four du Chef-lieu de Bellecombe en Bauges fait partie des actions inscrites au mini contrat village.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Valide le principe de restauration du four selon le budget suivant :

Coût des travaux 48 000 € H.T.

Subvention Région Rhône Alpes (ligne parc) : 5 000 €

Autofinancement : 43 000 €

- Sollicite l'aide de la Région Rhône Alpes pour un montant de 5 000 €

b. Demande de subvention pour la protection des débordements du nant du Pontet :

Suite aux dégâts occasionnés par la crue du nant du Pontet lors des intempéries du 9 septembre 2014, les services du RTM ont réalisés une étude hydraulique pour la protection des débordements du nant du Pontet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Valide le principe d'engager des travaux pour la protection des débordements du nant du Pontet
- Sollicite l'aide la plus élevée possible auprès du Conseil Général de la Savoie dans le cadre du Fonds risques et érosions exceptionnels.

c. Demande de subvention pour l'étude d'urbanisme des zones A.U. dites de l'école:

M. le Maire propose de réaliser une étude d'urbanisme avec l'appui du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, pour les zones AU à proximité de l'école au Chef-Lieu.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Valide le principe d'engager une étude pré opérationnelle d'urbanisme des zones AU dites de l'école
- Sollicite l'aide la plus élevée possible auprès de la Région Rhône Alpes (ligne parc).

d. Demande d'autorisation d'aménagement par la carrière de Bellecombe en Bauges:

Le Conseil Municipal est informé du projet d'aménagement d'une plateforme technique par la carrière de Bellecombe sur les terrains jouxtant la carrière (parcelles n° 1385 et 1188). Cet aménagement demande un terrassement du terrain après défrichage.

Pour faciliter l'accès à la plateforme, la carrière de Bellecombe souhaite aménager une petite partie de la parcelle n° 905, propriété de la Commune (et autorisée en carrière par l'arrêté préfectoral du 2 mars 2005 pour 30 ans)

Afin de permettre un accès direct et sécurisé aux engins à cette plateforme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :
Autorise la carrière à défricher et aménager une partie de la parcelle n°905 pour permettre l'accès aux parcelles n° 1385 et 1188 aménagées en plateforme technique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 30.

Signature des membres présents

BERTHALAY Jean-Luc

BOGEY Catherine

DELHOMMEAU Eric

DUSSOLLIER François

CAUSSE Cyrille

BLANC Stéphane

LEJEAU Bruno

LEVEQUE Véronique

NIVEAUX Evelyne

SION Christian

PRICAZ Raymond

VADEZ Anne-Sophie

NICOUD Michel

COMMUNAL Nicolas

PETIT-ROULET Lauriane